



**Conseil Communal
de
Prévèrènges**

1028 Prévèrènges, le 18 avril 2008

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 17 avril 2008**

En vertu de la loi du 14 avril 2003 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs de la commune de Prévèrènges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 17 avril 2008, a :

Préavis n°4/08 Demande d'un crédit de construction de Fr. 870'000.-- pour la réalisation de mesures de lutte contre l'érosion de la plage
d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 870'000.- pour la réalisation de mesures de lutte contre l'érosion de la plage payable sur 20 ans selon l'amendement de la commission des finances.

Les électeurs peuvent consulter les textes de cette décision au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au mercredi 7 mai 2008 inclusivement.

En outre, le Conseil a refusé

Préavis n° 5/08 Rapport en réponse à la motion Iffland

Et enregistré les dépôts des préavis suivants:

6/08 Demande d'un crédit de Fr. 570'000.00 pour la rénovation des chambres de l'Auberge de l'Etoile

Mmes I. Delay, A. Ruchat et M. Sturzenegger, MM C. Riccio et T. Flückiger.

7/08 Demande d'un crédit de Fr. 20'000.00 pour la révision partielle du règlement de la police des constructions.

Mme V. Huck, MM R. Cresta, Y. Delacrétaz, V. Duvoisin, et A. Pache.

Prochaine séance :

Jeudi 19 juin 2008 à 20 h.00 à l'Aula

La Présidente

Marylin Gillard

La Secrétaire

Claude De Titta